



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 32
Excusés : 6
Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT SEPT NOVEMBRE, à VINGT HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 21 novembre 2023 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - M. MOUILLOT - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - M. BOURDELET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - Mme PERRIER - Mme ANANTHARAJAH - M. DUMONT - M. FOUBERT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - M. LARGIER - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. HOUDEMOND - Mme CHAULIAGUET - M. SITA - Mme HEUCLIN . M. NOVAIS- M. LEBOUCHER.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. JACQUOT.

POUVOIRS :

M. HOUDEMOND	à	M. BORD
Mme CHAULIAGUET	à	Mme TCHOULA NJIA
M. SITA	à	Mme ANANTHARAJAH
Mme HEUCLIN	à	Mme TOUPANCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

N°2023_11_27-21

Ref : Direction de l'Aménagement et du Développement Durables

Objet: Dérogation collective à la règle du repos dominical au titre de l'année 2024

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L3132-26 du Code du travail, qui permet au commerce de déroger à la règle du repos dominical 5 dimanches par an,

VU la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui prévoit une augmentation du nombre de dimanches dans le cadre de cette dérogation et ouvre la possibilité au maire d'accorder 12 dimanches pour l'année 2024,

CONSIDERANT les demandes présentées, au titre de l'année 2024, par les commerces de Pontault-Combault en vue d'obtenir la dérogation au principe du repos dominical des salariés prévue par l'article L.3132-26 du Code du travail pour les dimanches listés ci-après,

CONSIDERANT qu'aucune disposition réglementaire, fondée sur les dispositions de l'article L.3132-29 du Code du travail, n'interdit l'exercice des activités commerciales concernées sur le territoire de la commune de Pontault-Combault pendant les dimanches pour lesquels la dérogation est sollicitée,

CONSIDERANT l'animation commerciale résultant pour la commune de Pontault-Combault et l'intérêt pour la population de ces ouvertures dominicales exceptionnelles,

CONSIDERANT que la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 prévoit la possibilité pour les commerces de déroger au repos dominical jusqu'à 12 dimanches par an,

CONSIDERANT la consultation des syndicats et organisations du travail saisis pour avis par courrier en date du 05/10/2023,

CONSIDERANT la demande faite par plusieurs commerces à la mairie afin d'obtenir cette dérogation,

CONSIDERANT qu'au-delà de 5 dimanches accordés, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le maire à prendre un arrêté,

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 16 novembre 2023,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 34 VOIX POUR

Par 2 VOIX CONTRE (Mme HEUCLIN, Mme TOUPANCE)

APPROUVE le principe de dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés pour les 12 dimanches cités ci-après :

07 janvier 2024	24 novembre 2024
14 janvier 2024	01 décembre 2024
23 juin 2024	08 décembre 2024
30 juin 2024	15 décembre 2024
01 septembre 2024	22 décembre 2024
08 septembre 2024	29 décembre 2024

AUTORISE le maire à prendre un arrêté de dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés pour les dimanches cités ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20231128-2023_11_27-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 28 novembre 2023

Gilles BORD
Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault